

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Février 2020**

**OBJET : Convention de collaboration scientifique et culturelle entre le Département des Bouches-du-Rhône. Musée départemental Arles antique et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de convention de collaboration scientifique et culturelle entre le département des Bouches-du-Rhône – Musée départemental Arles antique et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTÉ  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**